

Note du rédacteur : Commentaires sur le modèle de cadre de confiance pancanadien

Ce document résume les résultats de l'examen ouvert du document de travail sur le modèle de cadre de confiance pancanadien. Le DIACC a mené cet examen du 14 février au 15 mars 2019.

Environ 500 commentaires ont été soumis pendant la période d'examen. L'équipe de rédaction les a tous passés en revue, ce qui fait du modèle de cadre de confiance un document qui, sans être encore parfait, est nettement amélioré.

D'une façon générale, il y a deux catégories de commentaires :

1. Les commentaires que l'équipe de rédaction considère directement reliés au contenu du document de travail sur le modèle de cadre de confiance pancanadien dont le but est de fournir un aperçu très général du cadre de confiance pancanadien – Cette catégorie inclut des commentaires généraux (p. ex., comment l'identité numérique devient un enjeu pour les droits de la personne dans le monde), des commentaires sur du texte spécifique dans le corps du document et des notes rédactionnelles (p. ex., mots en double dans le texte). Ces commentaires sont directement reliés aux changements apportés à la version révisée du document. L'équipe de rédaction a fait tout son possible pour accepter¹ un maximum de ces commentaires;
2. Les commentaires qui portent sur des aspects insuffisamment détaillés, qui réclament plus de précisions ou qui remettent en question des particularités de divers sujets, processus de confiance et critères de conformité – Cette catégorie inclut les commentaires dans lesquels les examinateurs fournissent ou suggèrent des détails techniques (p. ex., les normes que le cadre de confiance pancanadien devrait utiliser) et ceux qui mettent en évidence les exigences de certaines communautés d'intérêts ou certains territoires de compétence. Étant donné la portée très générale du modèle de cadre de confiance pancanadien, l'équipe de rédaction a accepté les points soulevés dans ces commentaires mais a reporté la plupart afin qu'ils fassent l'objet d'une discussion et soient inclus dans les documents que le Comité d'experts du cadre de confiance (TFEC) se propose de préparer sur les particularités techniques et opérationnelles (p. ex., composantes comme la connexion vérifiée ou la personne vérifiée).

Étant donné le nombre et le niveau d'expertise des commentaires dans la deuxième catégorie, les rédacteurs estiment que la révision de l'aperçu du modèle a permis d'améliorer ce document et de fournir une contribution pertinente à la façon dont le TFEC progresse et développe d'autres composantes du cadre de confiance pancanadien. L'équipe de rédaction va envisager des options pour communiquer la rétroaction au TFEC de façon à ce qu'il puisse informer les efforts à l'avenir.

Thèmes principaux et récurrents

L'équipe de rédaction a relevé les thèmes importants ci-dessous dans les commentaires qu'elle a reçus :

1. Gouvernance – Beaucoup d'examineurs estiment que l'absence d'une section complète sur la gouvernance est une grande lacune dans l'aperçu du modèle existant. Les préoccupations portent aussi bien sur la façon dont les critères de conformité du cadre de confiance pancanadien seraient évalués que la méthode qui sera utilisée pour gérer les mises à jour et les révisions du cadre de confiance pancanadien. Il

¹ "Accepted" and "Deferred" are indicators in the disposition of comments spreadsheet used to manage responses to comments.

s'agit d'enjeux connus qui sont encore en train d'être réglés dans le cadre des travaux en cours. L'aperçu du modèle sera mis à jour une fois ces travaux achevés.

2. Portée – En plus d'étendre le niveau de détail, les examinateurs ont commenté l'optique prospective que le document devrait adopter au lieu de traiter de l'état actuel des choses. La notion de machines comme sujets d'identification numérique, par exemple, est introduite dans le modèle, les commentateurs s'interrogeant la pertinence de le faire pour l'instant. Ils se sont aussi demandé dans quelle mesure le document traite de processus analogues existants (en reconnaissant que ce sera le cas pendant encore quelque temps). La version révisée conserve un contenu axé sur l'avenir, en faisant préciser toutefois qu'il ne s'agit pas nécessairement de domaines d'intervention prioritaires pour le TFEC.
3. Authentificateurs – Le document actuel utilise des « authentificateurs » pour faire référence aux données permettant d'utiliser des systèmes à accès restreint ou protégés (p. ex., combinaisons nom d'utilisateur-mot de passe). Les commentateurs étaient partagés pour ce qui est de les inclure dans le cadre de confiance pancanadien (plusieurs ont suggéré de ne plus du tout les utiliser) et du terme à employer pour y faire référence (« justificatif » étant le terme qui revenait le plus souvent). La version révisée utilise encore la notion et le terme « authentificateur » tandis que « justificatif » fait référence aux représentations numériques des attributs d'un sujet.
4. Identité essentielle c. autres types d'identités – Le modèle fait la distinction entre l'identité essentielle (c.-à-d., celle qui est émise par des organismes publics mandatés) et les autres types d'identité. Les commentateurs se sont demandé si cette distinction est nécessaire ou si le document existant affichait un parti pris pour les identités essentielles. Étant donné les différences de taille entre les types, le document révisé conserve les différents types d'identités.
5. Terminologie – Beaucoup de commentaires ont suggéré de modifier les définitions ou demandé de créer un glossaire. Un glossaire est en cours de préparation.

Principales révisions

L'équipe de rédaction a apporté les principales révisions ci-dessous en fonction des commentaires reçus :

1. Introduction des « représentations numériques » – Les notions d'« identité numérique » et de « renseignements sur l'identité » ne convenaient pas bien pour décrire la portée du cadre de confiance pancanadien. La notion de « représentation numérique » a été introduite par le Comité directeur de la gestion de l'information (CDGI) et est incluse dans la version révisée.
2. Changement des définitions de processus de confiance – Les descriptions des processus de confiance dans l'aperçu ont été mises à jour. Le contenu révisé s'inspire des travaux du CDGI et s'aligne plus étroitement dessus.
3. Introduction des profils du cadre de confiance pancanadien – Un « profil du cadre de confiance pancanadien » est un document qu'une communauté d'intérêts spécifique (peu importe la façon dont ladite communauté est définie) peut utiliser pour des exigences et dans des circonstances précises. Les composantes du cadre de confiance pancanadien vont établir une base, mais force est d'admettre qu'il serait impossible de couvrir toutes les circonstances.
4. Suppression de l'« identifiant auxiliaire » – Cette notion a été largement relevée comme étant inutile et a intégrée dans les identifiants contextuels.